

Séance du mercredi 11 mars 2026

Étaient Présents : M. le PRÉSIDENT, Mme DALÉAS, Mme BLEAU-VERDIER,
Mme ZINT, Mme MAURIN, Mme LARRIBAU,
Mme DARRIEUTORT, Mme VANCAUWENBERGE,

Absents excusés : Mme MAZILIÉ, M. BATUT, M. BARREIX,

Délibération n° 03-11032026

OBJET: Budget primitif 2026 du Budget annexe du CCAS « Service prestataire d'aide à Domicile »

Monsieur le Président du CCAS présente le projet de budget primitif 2026 du budget annexe du CCAS « Service prestataire d'aide à domicile » tel que défini dans les documents annexés.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif 2026 du budget annexe du CCAS « Service Prestataire d'aide à domicile ».

FAIT ET DÉLIBÉRÉ À LONS, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Président du CCAS



Nicolas PATRIARCHE